

Établissement simple et facile

Les Performeurs sont des régimes de retraite collectifs pour les petites entreprises. L'établissement du régime est simple, puisque l'administration est entièrement numérique.

La mise en place du régime est simple

Étape 1 : Prenez une décision à l'égard du régime selon les objectifs de votre client. Le produit Les Performeurs offre des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des REER/régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), avec la possibilité d'ajouter un compte d'épargne libre d'impôt (CELL) comme type de régime supplémentaire. Proposez le meilleur régime possible en fonction des paramètres du produit Les Performeurs. Vous trouverez des renseignements complets sur le produit dans la proposition [Les Performeurs](#).

Étape 2 : Remplissez les documents suivants pour l'établissement du régime Les Performeurs.

- [Proposition cadre Les Performeurs](#)
- [Convention de commissions Les Performeurs](#)

Étape 3 : Collaborez avec votre représentant Les Performeurs pour remplir la proposition cadre.

Votre représentant Les Performeurs vous aidera à vous assurer que la proposition comprend tous les renseignements requis. Faites-nous parvenir une ébauche de la proposition cadre pour que nous l'examinions avant de demander à votre client de la signer et d'y apposer la date.

Étape 4 : Demandez à votre client de remplir la proposition cadre et d'y indiquer la date, puis soumettez-la aux fins de traitement.

Retournez les formulaires dûment remplis à votre représentant Les Performeurs.

Étape 5 : La Canada Vie commence l'établissement du régime

Ce processus peut prendre jusqu'à dix jours ouvrables pour les nouveaux établissements et jusqu'à 12 semaines pour les modifications. Votre représentant Les Performeurs vous fera parvenir les documents du régime pour que vous les transmettiez à l'administrateur du régime après l'établissement du régime dans le système de la Canada Vie.

Vous obtiendrez une vidéo d'explications étape par étape que vous pouvez transmettre à l'administrateur du régime. Ils recevront également cette vidéo le 8 septembre.

Étape 6 : Les employés peuvent adhérer

Vous obtiendrez un lien à transmettre aux employés afin qu'ils adhèrent à leur nouveau régime. L'adhésion en ligne est rapide et les participants peuvent accéder facilement aux documents de leur régime.

Étape 7 : Animez une séance d'information pour les employés

Des diapositives et des ressources vidéo sont accessibles pour vous aider à animer les séances d'information à l'intention des participants. Des notes se trouvent sous les diapositives pour vous aider lorsque vous parlez de ce qui suit :

- [Pourquoi adhérer à votre régime](#)
- [Commencer à faire affaire avec la Canada Vie](#)
- [Questionnaire sur le profil d'investisseur](#)

Étape 8 : Suivi de la Canada Vie

Le spécialiste, Service à la clientèle communique avec l'administrateur du régime et transmet la vidéo d'explications étape par étape.

Des questions?

Communiquez avec l'équipe Solutions de produits pour les entreprises :

1 877 767-6011

LesPerformeursSRC@canadavie.com